Conseil de quartier
Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire

Procès-verbal

8e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 13 octobre 2026, à 19 h
Château Laurier, salle Lafayette, 1220 Place George V Ouest

Présences

Membres avec droit de vote :

Jocelyn, Gilbert	Président
Nadia, Leclerc	Trésorière
Farrah, Bérubé	Vice-présidente
Mathieu, Laroche-Casavant	Secrétaire
Claudia, Bennicelli	Administratrice
Marie-Laure, LeDuff	Administratrice
Caroline, Bouchard	Administratrice
Thomas, Arsenault	Administrateur
Caroline, Lajoie	Administratrice
Gabriel, Dion-Deblois	Administrateur
François Lefebvre	Administrateur

Absences

Eymie Labbé	Administratrice

Autres présences

■ Mélissa, Coulombe-Leduc	Conseillère du district électoral de Cap-aux-Diamants
■ Daniel, Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Hélène, Dion	Secrétaire de soutien
■ Michel Masse	Président Comité de Citoyens du Vieux-Québec
■ Pierre-Luc Demers	Directeur, Bureau des grands événements

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, soixante-quatre personnes participent à l'assemblée et une dizaine assistent en ligne

Ordre du jour

8e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 13 octobre 2026 2026, à 19 h
Château Laurier, salle Lafayette, 1220 Place George V Ouest

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Affaires internes 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2026	19 h 05
4.	Enjeux du secteur Wilfrid-Laurier sur la Colline parlementaire ■ 4.1 Gestion des grands événements ■ 4.2 Circulation, stationnement, sécurité routière, et matières résiduelles, couplés aux chantiers et détours. ■ 4.3 Ruelle Wilfrid-Laurier, qualité de vie pour les résidences donnant sur la ruelle	19 h 10
5.	Propositions du Conseil de quartier	20 h 30
6.	Période d'information de la conseillère municipale	20 h 40
7.	Période de questions et commentaires du public	20 h 55
8.	Correspondance et trésorerie ■ 8.1 Résolutions et approbation de paiements ■ 8.2 État des revenus et dépenses	21 h 15
9.	Divers	21 h 25
10.	Fin de l'assemblée	21 h 30

Conseil de quartier
Vieux-Québec–Cap-Blanc–
Colline parlementaire

Procès-verbal

8e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 13 octobre 2026, à 19 h
Château Laurier, salle Lafayette, 1220 Place George V Ouest

1. Ouverture de l'assemblée

Jocelyn Gilbert, président, ouvre l'assemblée à 19 h. Il présente le rôle des conseils de quartier. Il s'excuse du peu d'assemblées tenues à la Colline parlementaire, la dernière s'y étant tenue en 2024. Le conseil d'administration compte une représentante du secteur, Caroline Lajoie. Le président présente ses collègues, souligne la présence du président du Comité des Citoyens du Vieux-Québec, du président de la SDC du Vieux-Port et du directeur du Bureau des grands Événements. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes, particulièrement aux résidents et résidentes de la Colline parlementaire. Les administrateurs sont heureux de profiter de l'assemblée pour mettre la lumière sur les enjeux les plus préoccupants du secteur.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jocelyn Gilbert, président, fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.
Il n'y en a pas.

Sur proposition de Marie-Laure LeDuff, dûment appuyée par Thomas Arseneault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

3. Affaires internes

3.1 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2026

Sur proposition de Thomas Arsenault, dûment appuyée par Marie-Laure LeDuff, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2026.
Adoptée à l'unanimité

4. Enjeux du secteur Wilfrid-Laurier sur la Colline parlementaire

4.1 Gestion des grands événements

Pierre-Luc Demers, à la direction du BGE, est invité à prendre la parole et à faire le point sur le déploiement des activités encadrées par le Bureau des grands événements.

Le président rappelle que les deux comités citoyens *(CQVQ ET CCVQ)* rencontrent fréquemment les intervenants du BGE afin de discuter de la tenue de tous les événements et de rappeler l'importance de minimiser les conséquences sur la qualité de vie des résidents.

M. Demers est en poste depuis 18 mois. Le Bureau des grands événements, entité de la Ville, s'occupe du déploiement des activités et événements qui auront cours dans la Ville de Québec, plus souvent dans le secteur du Vieux-Québec. Il veille :

- Au soutien financier des promoteurs et des équipes techniques
- Au déploiement harmonieux des activités : gestion des matières résiduelles, accès aux stationnements privés, acheminement des services.

Chaque événement est évalué afin d'en mesurer les répercussions. La priorité est le maintien des activités quotidiennes et des opérations d'urgence. Le BGE coordonne les services municipaux.

Lors du Festival d'été de Québec, une voie réservée au transport en commun et une voie réservée au transport actif ont été mises en place. Avec le nombre de stationnements automobiles disponibles dans la périphérie du Festival et l'apport quotidien de milliers de personnes sur les sites des spectacles, la Ville a choisi d'inciter et faciliter l'utilisation de moyens de transport autres que la voiture. En créant une diversification des options de transport, on a souhaité désengorger le périmètre.

La stratégie a fonctionné puisque plusieurs festivaliers ont utilisé des stationnements plus éloignés que lors des éditions précédentes. Un grand nombre de gens ont opté pour le vélo ou les transports en commun. La publicité dans les médias a eu aussi un effet positif.

La voie dédiée aux autobus devient également une voie d'urgence en cas d'intervention des pompiers ou des policiers.

Pierre-Luc Demers ajoute que les aménagements proposés ont visé à diminuer les effractions des zones protégées par vignette et les espaces privés de stationnement.

Les citoyens peuvent interpeller le comité Interservices via le 311 en choisissant l'option spéciale pour signaler des éléments jugés urgents. Le comité Interservices analyse, de façon hebdomadaire, les problèmes potentiels qui se posent : trois policiers, un représentant du service des incendies, un représentant des transports et de la voirie, un représentant du RTC avec parfois un intervenant du ministère du transport siègent sur ce comité. Ces rencontres ont pour objectif la coordination conjointe en amont et lors

des événements sur les sites et en périphérie, afin de gérer les urgences. Le centre de commandement est en communication constante avec les policiers et les pompiers. À noter, que le suivi des événements se fait chaque semaine et les préoccupations transmises au BGE sont considérées.

Les activités organisées par les commerçants *(SDC)* sont soumises aux mêmes restrictions techniques que les grands événements. Le BGE apporte les correctifs nécessaires. Le Bureau est au fait des débordements, particulièrement lors de la tenue du *Festival Western*. Il faut persévérer et insister auprès des promoteurs. Parfois, de nombreux rappels sont nécessaires. On a vu de petits et grands événements apporter de belles améliorations. C'est sur le long terme que les gains deviennent concrets, les résidents du Vieux-Port peuvent en témoigner.

À titre d'exemple, *BleuFeu* a sensibilisé ses partenaires à adopter des mesures de mitigation pour assurer aux citoyens une meilleure qualité de vie.

Pour le moment, le nombre d'événements est plafonné; le BGE désire maintenir et consolider les activités avant de penser à en ajouter.

Les citoyens réagissent aux propos de monsieur Demers.

- On mentionne que la voie dédiée sur Grande-Allée oblige l'emprunt de grands détours pour entrer et quitter la maison. Serait-il possible d'obtenir une « vignette résident » permettant d'accéder au quartier, peu importe les événements? On propose aussi l'installation de bornes d'accès réservé dans les secteurs les plus touchés par les activités culturelles et événementielles.
- La rue De Bernières, de juridiction fédérale, est mise de côté : le projet de construction de l'édifice *Le Galléon* bloque la visibilité et les sens uniques ne sont pas respectés. La situation a été signalée au 311. Pierre-Luc Demers entrera en communication avec le *Parc des Champs de Bataille* pour signaler la situation.
- Le conseiller en consultations publiques, Daniel Leclerc, enregistre l'assemblée et les commentaires pertinents seront relayés au MTMD.
- On suggère de considérer des lieux différents pour tenir les événements, comme la Place Jean Béliveau.

4.2 Circulation, stationnement, sécurité routière, et matières résiduelles, couplés aux chantiers et détours.

Caroline Lajoie présente les enjeux de qualité de vie pour les résidents du secteur entourant l'avenue Wilfrid-Laurier. Elle partage les constats présentés en novembre 2025.

1- Historique

L'avenue Wilfrid-Laurier résulte d'une succession de développements urbains depuis 1900. Autrefois fragmentée, l'avenue doit son caractère actuel à la construction du Jardin Jeanne-D'Arc qui a permis de compléter une structure urbaine complexe. La construction de résidences a débuté autour de 1925. Plusieurs familles de fonctionnaires y habitaient jusqu'à ce que le lot soit vendu en résidences distinctes. La création de la rue provient de plusieurs fragments routiers, d'agrandissements dans les années 1920-1930. Ces lotissements ont été reliés vers 1940 pour en faire une seule grande rue.

La Colline Parlementaire est grande mais les résidents habitent presque tous autour de l'avenue Wilfrid-Laurier. Le reste du secteur est occupé par des bureaux. C'est un quartier dense dans un espace restreint.

Moins connue, la partie ouest est un îlot multigénérationnel. On retrouve autant des jeunes familles, des résidents de deuxième génération que des gens qui y habitent depuis plus de quarante ans. Les tours avoisinantes, elles, abritent de nombreuses personnes âgées. La rue accueille donc une population vulnérable composée de tout-petits et d'aînés.





2- Enjeux :

- **La vitesse excessive**
- **L'avenue Wilfrid-Laurier devient une voie de contournements en raison des déviations, des travaux et de la fermeture fréquente de Grande-Allée**
- **L'avenue engendre une recherche de stationnement en continu. C'est la seule zone où les plages de stationnement pour vignettes exclusives sont très courtes enlevant ainsi des places pour les résidents. La circulation accrue pose des enjeux de sécurité pour les piétons et particulièrement pour les enfants.**

Autres enjeux :

- **On retrouve un grand nombre de matières résiduelles, notamment en raison de la présence de chantiers de construction. De nombreux conteneurs sont déposés presque quotidiennement sur la voie publique.**
- **La présence d'un immeuble locatif à haute densité entraîne une fréquence soutenue de livraisons, sans compter les déménagements et les interventions techniques.**

L'augmentation de la densité urbaine sur Grande-Allée entraine une hausse marquée de la circulation et des activités dans un îlot urbain restreint.

Les demandes :

- **Réduire la vitesse de circulation**
- **Éliminer la circulation de transit**
- **Limiter les passages de véhicules bruyants**
- **Éliminer la circulation lors des fermetures de la Grande-Allée et lors des événements**
- **Réduire les passages d'automobilistes à la recherche de stationnements**
- **Protéger les espaces de stationnements pour les propriétaires et locataires à long terme**
- **Éliminer les conteneurs à déchets sur rue**
- **Remettre la vie citoyenne au cœur du quartier**
- **Offrir un quartier apaisé.**

Le président du conseil d'administration remarque que des enjeux semblables ont été soulignés dans les autres secteurs comme au Cap-Blanc ou dans le Vieux-Québec

4.3 Ruelle Wilfrid-Laurier, qualité de vie pour les résidences donnant sur la ruelle

Bernard Gagné, président de la copropriété *Le Laurier* et Serge Myrand, résident du *Georges V* présentent respectivement leurs préoccupations.

Une pétition conjointe entre *Le Laurier* et *Le George V* demandait, il y a 12 ans, d'encadrer et d'appliquer des normes de salubrité et de gestion des bruits avoisinants.

M. Gagné rappelle aussi le rapport *Paysage sonore* déposé conjointement par le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire et le Comité de Citoyens du Vieux-Québec. Malgré sa pertinence, il semble que ce rapport n'ait pas mené aux actions souhaitées dans un délai raisonnable.

On a noté la présence de musique forte, le bruit de bouteilles pendant la nuit qui risque de s'accentuer avec la consignation des bouteilles de verre en 2027. Les pauses bruyantes des employés qui viennent fumer, les livraisons, les camions qui laissent tourner les moteurs ajoutent aux nuisances sonores. L'agora naturelle entre *Le Laurier* et *Le Concorde* amplifie toutes ces nuisances sonores, sans compter les opérations de déneigement, les poubelles surchargées qui sont secouées pour être vidées. S'ajoutent à tout cela les déchets, le manque d'éclairage et de caméras rendant plus aisés les échanges illicites.

Serge Myrand ajoute à la liste la fumée des tuyaux d'échappement aspirée par les systèmes de ventilation des édifices résidentiels. Il s'inquiète de la présence de la faune de la vie nocturne, « night life », et des transactions qui se déroulent dans la ruelle. L'édifice *Le Laurier* a investi des fonds pour l'embauche d'agents de sécurité.

Les résidents souhaitent une cohabitation plus harmonieuse et respectueuse avec les commerçants. La Grande-Allée présente de belles façades mais une arrière-cour négligée. Une réglementation doit s'appliquer. Cette situation offre une image négative de la Ville. Les résidents sont à bout de solutions et de patience. La Ville a favorisé la promotion économique et le développement commercial au détriment de la qualité de vie de ses habitants.

Jocelyn Gilbert croit que la solution passe par le développement de bonnes relations. Les commerçants doivent s'entendre avec les citoyens. Une rencontre avec les SDC dans les prochaines semaines est prévue.

Les préoccupations des résidents de la Colline parlementaire sont semblables aux enjeux soulevés dans tous les secteurs du Vieux-Québec. Des efforts ont été

mis en place, des gestes se posent. Les administrateurs reçoivent ces préoccupations et une résolution pourra être éventuellement déposée.

<u>Commentaires et autres questions du public :</u>

- **On dénonce, à de nombreuses reprises, la présence d'un bar clandestin qui reçoit un grand nombre de personnes via la ruelle qui sert de point d'entrée. Le bruit et le comportement des usagers, les activités illicites qui s'y tiennent et l'absence d'intervention policière irritent les résidents voisins. Est-il possible d'émettre des constats ?**

  Un bar éphémère se tient aussi dans la ruelle à la fin des spectacles du FEQ. Près de cent personnes peuvent parfois y converger.

  Le bar Le Maurice est souvent cité comme un élément perturbateur de la tranquillité des résidents, étant donné ses activités et ses opérations.

- **Il faut une révision de la politique de stationnement dans le secteur. Plusieurs résidents n'osent pas quitter leur domicile de peur de ne pas retrouver un emplacement à leur retour. La présence d'entrepreneurs n'occupant pas toujours les espaces réservés entraine aussi une pénurie d'espaces disponibles. Caroline Lajoie s'engage à faire une requête au 311. Elle fera un suivi.**

- **On renchérit sur la pollution sonore occasionnée par les bars et les restaurants à proximité, le camionnage et la manipulation de conteneurs à déchets.**

- **On revient sur la gestion des conteneurs à déchets ; certains bloquent des voies entières; au 155 et 165 Montmorency, les bacs ne sont pas à la rue aux heures convenues. Est-il possible qu'ils soient placés en partie sur le terrain du complexe résidentiel ?**

- **On souhaiterait l'installation de seuils de ralentissement autour de l'Édifice *Le Laurier.***

- La **voie réservée au parcours 805 sur Grande-Allée est en opération de 6h à 21h. Cela crée une congestion inutile sur la voie de gauche. Peut-on appliquer cette utilisation réservée aux autobus uniquement aux heures de pointe *(7h à 9h et 15h à 17h, par exemple)* ?**

Informations de la conseillère en réponse aux préoccupations soulevées.

Pour la conseillère, Mélissa Coulombe-Leduc, il est primordial d'établir un plan d'action rapide en ciblant la préoccupation la plus pressante sinon la plus irritante. Beaucoup d'enjeux ont été partagés, près d'une vingtaine ont été nommés ou développés. Doit-on se concentrer sur les nuisances sonores, la gestion de la ruelle, le stationnement, la sécurité des enfants ? Elle propose donc de s'entendre sur un premier geste à poser ou à discuter. Il sera impossible de tout régler immédiatement. Pour certains enjeux, une action rapide peut être possible alors que d'autres irritants exigeront d'avancer un pas à la fois.

La section « Mobilité intelligente » de la Ville revoit et modifie les trajets de circulation qui occasionnent des bouchons ***(comme lorsque Grande-Allée devient piétonne).*** **Avec l'avènement du tramway, Grande-Allée ne fermera plus.**

La **Ville de Québec intervient en matière de prévention et de qualité du milieu. Des capteurs sonores permanents ont été installés dans le Vieux-Québec, dont un sur la Colline parlementaire, afin de prendre des mesures des bruits environnants. Il n'y a pas de données à présenter pour l'instant mais des suivis seront faits. Les comités citoyens ont été rencontrés**.

Pour parer aux vitesses excessives, l'installation de seuils de ralentissement devient possible lorsque les relevés de vitesse effectués par la Ville démontrent que la moyenne dépasse de 15 km/h la vitesse permise dans la zone. La Ville ne voulait plus en poser pour permettre le passage des camions d'incendie. Il y a trois ans, la Ville a recommencé à installer des seuils de ralentissement. Les conditions n'ont pas changé ce n'est pas systématique, il faut une démarche.

Le parcours 805 est en implantation. Les voies réservées sont toujours sur des axes de déplacement plus importants. Il est encore possible de circuler sur René-Lévesque bien qu'il faille prévoir l'arrêt de toute circulation sur ce boulevard d'ici un an. La conseillère rappelle que le nombre de voies est limité. Il faut considérer le volume de personnes et non les nombre de véhicules. Impossible de maintenir les débits d'avant. On demande dans la mesure du possible de privilégier le transport en commun.

Lorsqu'un stationnement est privé, les agents de stationnement ne peuvent pas émettre de constats d'effraction; les citoyens doivent remorquer les véhicules fautifs à leurs frais.

Jocelyn Gilbert croit que des discussions franches avec la SDC Grande-Allée permettront de bâtir une relation de confiance menant à un changement concret et positif. La relation avec la SDC Grande-Allée est à construire. Les résidents du secteur Vieux-Port peuvent témoigner des démarches à long terme qui ont mené à des changements et à une cohabitation plus harmonieuse. Une conversation honnête doit avoir lieu dans le respect des éléments réglementaires. Il mentionne que les commerçants de la Grande-Allée sont tenus d'adhérer à la SDC.

Caroline Lajoie est ravie que les préoccupations aient été entendues. Une limite a été atteinte quant à la tolérance des citoyens. Regrouper les enjeux, en respectant les réalités différentes des deux zones *(Wilfrid-Laurier et la ruelle derrière Grande-Allée)* permettra d'élaborer un plan d'action. Il faut trouver des solutions afin de retrouver un vivre-ensemble.

Thomas Arsenault, administrateur, affirme que plusieurs enjeux semblables sur la rue St-Paul ont été réglés; une nette amélioration a été constatée au fil du temps. Il souligne que les bars sont régis par la *Régie des Loteries et des Courses*. Il faut diriger les efforts de ce côté pour chercher des solutions à certains points soulevés.

M. Gilbert rappelle que les administrateurs sont des bénévoles qui aiment profondément leur quartier et y consacrent temps et énergie. Le document *Paysage sonore*, rendait compte de plusieurs éléments soulevés lors de l'échange de cette assemblée. Des gestes ont été posés en 2023. Une rencontre avec la division *Prévention et contrôle environnemental* a permis certaines avancées. La base est déjà là. Il faut maintenant inclure la SDC Grande-Allée dans la conversation.

Michel Masse, président du Comité de Citoyens du Vieux-Québec, mentionne que le dossier des nuisances sonores n'avance pas aussi vite que désiré mais il y a de l'évolution.

Il confirme, lui aussi, que les relations avec la SDC du Vieux-Port n'étaient pas faciles au début. Au fil des échanges et des discussions, des ajustements ont été possibles avec *BleuFeu* et le *Marché de Noël allemand*. Il croit pertinent de réévaluer l'offre de déplacer certaines activités hors du secteur touristique. L'événement *Réverbère* s'est déplacé cette année à Limoilou et à Beauport. Il y a, du côté du BGE, une volonté à tenir certains événements ailleurs. Laissons le temps faire son œuvre.

Quand on parle avec les partenaires, il devient évident que la qualité de vie des résidents se répercute sur l'expérience touristique et l'image de marque de la Ville. Les 5 millions de touristes qui visitent Québec chaque année se retrouvent en grande majorité sur la Colline parlementaire et dans le Vieux-Québec. On souligne les efforts de la Ville à ramener 500 résidents intramuros.

Il est toujours possible pour les résidents de la Colline parlementaire de s'inscrire à l'Infolettre du Conseil de quartier et de suivre ses activités sur les médias sociaux. Les administrateurs essaieront dans la mesure du possible de varier les lieux des rencontres mensuelles.

5. Propositions du Conseil de quartier

Ce point n'a pas été traité.

6. Période d'information de la conseillère municipale

- **Assurabilité des bâtiments patrimoniaux**

  Les grandes compagnies ont été réunies et informées de l'importance d'offrir des polices d'assurance aux citoyens propriétaires de bâtiments patrimoniaux. Ces assurances permettent aux propriétaires de prendre soin de leur bien qui fait partie intégrante du patrimoine bâti reconnu par l'Unesco. Ces constructions anciennes sont une carte de visite pour la Ville. Un projet-pilote a été mis en place et pourrait, s'il s'avère concluant, être étendu à tout le territoire de la Ville de Québec. Les propriétaires sont invités à communiquer avec leur assureur. Voici le lien à consulter pour de plus amples informations :

  https://www.maisons-anciennes.qc.ca/news/Nouveau-programme-d-assurance-des-batiments-patrimoniaux-et-anciens

- **On a vu apparaître sur l'avenue St-Denis, à l'été 2026, des installations monumentales qui déguisaient le paysage. La *Défense nationale* a installé une station de pompage d'eau souterraine, alimentée par un gigantesque panneau solaire. Il a été confirmé que ce panneau sera RETIRÉ et déplacé l'été prochain.**

- **Les résidents qui souhaitaient avoir accès aux bornes de recharge pour voitures électriques au Parc de l'Esplanade, devaient payer l'accès au**

stationnement, en plus du tarif de recharge électrique. La Ville va mettre fin à la double tarification.

- **Des arbres ont été plantés en juin sur le boulevard Champlain à la hauteur du *Strom Spa.* Les végétaux y ont connu des conditions difficiles en raison du vent et du microclimat. Des arbres ont été remplacés, d'autres seront ajoutés.**

- **Les mesures déployées *(voie réservée aux cyclistes, voie réservée au transport en commun et aux véhicules d'urgence),* lors du Festival d'été de Québec, visent à atténuer les impacts du grand flot automobile et permettre aux résidents de regagner leur domicile plus facilement: c'est près de 35 000 véhicules pour seulement 10 000 stationnements. Ces mesures ont été pensées pour répondre aux préoccupations citoyennes signalées lors des éditions précédentes.**

- **La Ville a tenu une consultation sur l'hébergement touristique commercial et la levée du contingentement des restaurants dans le Vieux-Port, le 13 septembre dernier lors de l'assemblée mensuelle du Conseil de quartier. La Ville veut développer un pôle de commerces. Elle a conclu un bail à long terme pour la création d'une épicerie dans la Côte du Palais. La conseillère souligne la belle collaboration de la SDC du Vieux-Port. Le contingentement visant les permis de restauration a été levé. Avec l'arrivée de 250 unités de logements dont le rez-de-chaussée est propice à l'installation de commerces, la modification réglementaire semblait essentielle. Les conclusions concernant l'hébergement touristique commercial seront annoncées plus tard.**

7. Période de questions et commentaires du public

- **Contingentement des restaurants au Vieux-Port :**

  Pourquoi ne pas aller de l'avant avec le cas par cas comme le demandait les administrateurs du Conseil de quartier ?

  Il est impossible de faire un entre-deux : le contingentement doit être maintenu ou levé. La conseillère rappelle la complexité de la gestion d'un contingentement. La fin de l'usage doit être constatée puis confirmée un an plus tard.

- **On demande un bilan des contrôles routiers planifiés, de la vitesse, des vols et méfaits et des mesures prises par les sonomètres pour l'été 2026.**

  Mélissa Coulombe-Leduc suggère d'écrire une résolution à ce sujet.

- **On suggère de permettre l'utilisation de la voie réservée sur Grande-Allée aux automobiles transportant plus de deux passagers.**

- **On souhaite des vignettes pour les entrepreneurs qui doivent se déplacer à plusieurs moments dans la journée, vignettes leur permettant d'emprunter la voie réservée sur Grande-Allée.**
- **On rapporte que les affiches utilisées lors du *Marathon de Québec* et les déchets laissés derrière par les participants n'ont toujours pas été ramassés, cela une semaine et demie après la course.**
- **À Vancouver, ce sont des agents municipaux qui donnent des contraventions sur la nuisance publique ou sonore, et non des policiers. On pourrait s'inspirer de cette idée.**
- **À quand un trottoir bétonné sur l'avenue Wilfrid-Laurier entre le *Château Laurier* et le *Concorde* ?**

7. Correspondance et trésorerie

- **8.1 Résolutions et demandes de paiement**

<u>RÉSOLUTION CA-CQVQ-26-10-13-01 :</u> Frais de secrétariat de soutien

Approuver le paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la présente assemblée au montant de 130,00$ à Hélène Dion.

Sur proposition de Nadia Leclerc, dûment appuyée par Thomas Arseneault, il est résolu d'adopter la résolution CA-CQVQ-26-10-13-01.
Adoptée à l'unanimité

- **8.2 État des revenus et dépenses**

Solde total au compte en date du 30 septembre 2026 : 1 339,97$

- **729,36$ pour le projet Vision**
- **610,61$ pour le fonctionnement**

Entrée et sorties d'argent, avril 2026 :

- **Frais fixes d'utilisation de 2,95$**

8. Divers

9. **Le président, Jocelyn Gilbert remercie ses collègues pour leur temps et leur engagement. Il invite les citoyens à faire preuve de patience et de ténacité. Il remercie les gens de s'être déplacés. On souligne la grande disponibilité du président du Conseil de quartier, M. Gilbert. Une citoyenne se porte volontaire pour faire évoluer le dossier de la ruelle Wilfrid-Laurier.**

10. Fin de l'assemblée à 21h40.